

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, qu'il y aura une session régulière du conseil municipal le **3 mai 2021 à 19 h 30 au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.**

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets Régulariser l'implantation existante d'un bâtiment principal à 7.1 mètres de l'emprise de rue alors que le cahier des spécifications, zone 6V, du règlement de zonage numéro 2018-468 prescrit un alignement minimum de 8 mètres.

Identification du site concerné: Propriété de Michel Lessard sise au 3, chemin du Quai à Saint-Gédéon.

Désignation cadastrale: Lot 4 718 086

Vous pouvez obtenir plus d'information concernant cette demande en communiquant au service d'urbanisme par courriel à l'adresse : urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca

Toutes les personnes qui désirent se faire entendre en regard de cette demande peuvent le faire en transmettant leurs commentaires par écrit soit par courriel à l'adresse : urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante : 208, rue De Quen, Saint-Gédéon G0W 2P0. Les commentaires doivent être reçus au plus tard le 3 mai 2021.

Tout commentaire ainsi reçu sera lu tel que formulé, lors de la séance du 3 mai 2021, avant que le conseil ne statue sur cette demande.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON, ce 16 avril 2021.



Dany Dallaire, directrice générale